

Groupe Liaisons douces

Compte-rendu de la réunion du 17 octobre 2019

Étaient présents : Abdel Bechoua, Christian Bedere, Patricia Blanc, Michel Henri Bonneau, Brunaud Devillard, J-Louis Ferrier, Élisabeth Gueyte, J-Paul Legal, Nathalie Martins, Daniel Roger, Pascal Vidal.
Excusé : Jacqueline Pavard.

Compte rendu précédent : quelques précisions sont apportées et seront intégrées en bleu à une nouvelle version du compte-rendu.

[Dans ce compte-rendu, des informations obtenues après la réunion sont insérées en bleu.](#)

Messieurs Daniel Roger et Michel Henri Bonneau rejoignent le groupe. Ils pratiquent beaucoup le vélo et la marche à pieds.

Choix des modèles

Les élus précisent que le choix et emplacements des modèles s'effectuent dans le cadre du projet du budget participatif proposé par M. Devillard. Il est cependant demandé d'évaluer tous les emplacements car la commune pourrait compléter sur le budget 2020. Cependant, M. Devillard ne souhaite pas que la somme du budget participatif de 7 500 € soit uniquement destinée à des poteaux à la Valinière.

Il est précisé que les arceaux vélo sont prévus pour un stationnement de quelques heures maximum, pas de nuit par exemple, pas de parc à vélo fermé.

Un modèle a été choisi par l'architecte pour le parc de la Valinière. 2 poteaux sont actuellement en place devant l'entrée du nouveau complexe sportif.

De l'entreprise Plas Eco, c'est le modèle de borne à vélo Type « cyclade », couleur sable, 395 € HT, 474 € TTC. Prix pour 30 exemplaires. Les poteaux sont en composite recyclé, avec des arceaux inversés en inox. (Modèle en S "inversé"). Le fabricant prévoit une seule et dernière production de poteaux. Celui-ci sera ensuite en rupture de stock. [Après information prise auprès des services techniques, le modèle en lui-même continue d'être fabriqué, seule cette couleur « sable » s'arrête. Ces modèles sont garantis 15 ans.](#) Au CTM il reste deux supports identiques à poser.

Les emplacements doivent être précisés car le mode de fixations doit être connu à la commande et compris dans le budget. Le budget est à utiliser avant fin novembre. (Envoi de la commande au fabricant).

Un membre propose quelques types d'arceaux avec des croquis. L'un des croquis est un poteau en bois, 1,2 m de haut, 19,5 cm de large 6,8 cm d'épaisseur. Des « trous » sont prévus pour passer un câble ou mettre un cadenas.

➔ Poteau design mais difficulté de poser un antivol en U.

M. Devillard projette une présentation (« Presentation-B-Devillard-Stationnement-velos.pdf ») qui condense plusieurs documents PDF (recommandations de la FUB, guide de stationnement français et belges, etc.).

Les remarques sur ce document

- D'une manière générale, la FUB recommande des arceaux en U avec une barre à 10 cm. Pour les Belges, l'arceau recommandé est le modèle en A. Dans tous les cas, il est recommandé une barre plus basse afin d'attacher les vélos de petite taille.
- Il y a 3 grands types de modèles : le modèle en U inversé, le modèle en A inversé, le modèle mono-pied - avec 2 bras au même niveau (modèle Lyre) ou - avec 2 bras en décalé (modèle S inversé).
- Il faudrait prévoir des arceaux pour tout type de vélo et toute grandeur : enfant, adulte, sacoche, panier, remorque, bi ou tri-porteurs.
- L'implantation des poteaux en diagonale peut être pratique sur un trottoir afin de ne pas gêner les piétons.
- Le type de modèle comme celui de la Valinière avec le double bras décalé (modèle S inversé) est bien, il apporte beaucoup de souplesse pour l'attachement.
- Certains préfèrent des poteaux ronds car il y a moins de risque d'abîmer le vélo. D'autres pensent que le poteau carré apporte plus de facilité pour caler le vélo.

- Les arceaux vélo d'Orléans et de la Loire à vélo sont bien, simples et pratiques. Ils permettent d'accrocher les petits et grands vélos. Le modèle rond « Pornic » permet aussi d'accrocher les différents types de vélos.

Choix

Discussion sur les différents modèles : choisir du design ? De la couleur ? Du simple ? Un même type sur toute la commune ? Plusieurs modèles selon les différents endroits de la commune ? Quel prix ?

Les membres pensent qu'il est plus adapté de choisir des modèles plus simples, bien que robustes et pérennes dans le temps afin d'alléger le budget et d'augmenter le nombre de poteaux posés.

En effet, il est important d'augmenter de façon importante le nombre d'arceaux de type poteaux afin de favoriser les déplacements à vélo. Le fait que les poteaux permettent d'attacher les vélos avec plus de sécurité et de facilité que les râteliers est un atout majeur pour la personne qui se déplace à vélo.

Les élus expliquent que le choix de poteaux en matières recyclées est un véritable engagement pour eux. Si l'argument est entendu, il paraît aux membres que les poteaux en acier seraient plus durables dans le temps et l'acier est recyclable.

Un membre précise que la Métropole a un marché pour les arceaux vélo et que les communes peuvent passer par ce marché afin de bénéficier de prix attractifs. (Par exemple le modèle Henri SAS, 180 € HT par la Métropole). [L'entreprise Henry SAS n'est pas l'entreprise qui fournit les poteaux vélo à la Métropole. L'entreprise qui a le marché est un distributeur, les entreprises et donc les lieux de fabrications varient.](#)

Il est proposé :

- de déplacer les 2 poteaux de la Valinière qui sont jolis, avec du style, près de la mairie.
- de rajouter des poteaux du même modèle dans le Bourg.
- de choisir un autre modèle pour le reste de la commune.

Les élus précisent que cela sera discuté avec les autres élus et que leurs avis pourraient diverger sur le déploiement des modèles.

Le type de modèle choisi est le poteau rond avec 2 « S » inversé, en acier. Peu importe la couleur. Les élus et les services techniques choisiront le modèle définitif selon les catalogues des collectivités locales.

Nombre et emplacements

Ce sont des propositions, à valider par les élus et les services techniques.
Chaque poteau permet d'accrocher 2 vélos.

Les recommandations sont de poser des poteaux à moins de 30 m de la destination, elle ne doit pas dépasser 50 m. Au-delà de 70 m, même un aménagement bien équipé sera très peu fréquenté.
Le lieu d'implantation doit permettre un contrôle social maximal.

Enfin, une distance entre les vélos doit être respectée pour ne pas gêner les cyclistes et pour ne pas abîmer les vélos.

Parc de Valinière

Plusieurs membres s'étonnent qu'il y ait si peu de poteaux dans ce parc tout neuf.
Aucun ratio n'est connu concernant des parcs. Pour le résidentiel, c'est 1/4 du nombre de personnes.

Complexe sportif Un abri serait apprécié. Possibilité de poser des poteaux et d'effectuer l'abri par la suite ?	6 autour de l'entrée.
Gymnase	6, à la place des rambardes
City stade	4, du côté des terrains de tennis extérieurs
Terrains de tennis extérieurs	2 (non urgent) ou à intégrer avec les 4 du city stade
ACM Le système d'accroche des vélos des enfants à l'intérieur du parc sera étudié avec la réhabilitation de l'ACM.	3/4 près de l'entrée mais risque d'être abîmé si chargement de véhicule utilitaire ? Sinon, là où il y avait les poubelles
Tono	6, à la place des râteliers actuels

Terrain de foot	À étudier car il semble qu'il y ait un abri à l'intérieur.
Total	25 à 28

Dans le parc de la Valinière, à un endroit, prévoir deux emplacements plus grands afin de pouvoir garer une remorque-enfants ou un bi/tri-porteur.

Autour des gymnases, il faut prendre en compte la rotation des cours. En effet, pendant 10-15 min, les vélos des personnes en cours sont attachés et les personnes du prochain cours souhaitent aussi accrocher leurs vélos.

Centre-Bourg

Mairie	4, devant la mairie à la place des râteliers.
Boulangerie, auto-école, La poste	3 poteaux à la place des râteliers existant.
Coiffeur	2 poteaux à la place des râteliers existant.
Maison des associations	2 dans la petite courette
Bibliothèque / église	4 poteaux à la place des râteliers existant.
Total	15

Plusieurs discussions autour de ces poteaux. Si l'emplacement doit être à moins de 30 m de la destination finale, serait-il imaginable de mettre une dizaine de poteaux à un seul endroit dans le centre-bourg ? Et ceci notamment pour les poteaux destinés au coiffeur, la maison des associations et la boulangerie.

L'emplacement pour la maison des associations pose problème car il y a des marches, serait-il possible d'avoir un meilleur accès ?

Pour la bibliothèque, il est proposé de mettre 2 poteaux à l'intérieur de la cour pour les services et associations. Les élus ne pensent pas que cela soit possible.

Écoles

Pour les enfants, en maternelle, il y a un espace clôturé et en élémentaire, un abri à vélo dans l'enceinte de la cour.

Au Champ Luneau, il y a l'abri métropolitain. Il a été posé et payé par la Métropole, elle n'en effectue pas l'entretien. Si les câbles s'abîment, serait-il possible de les sectionner et de mettre des arceaux en-dessous ? Est-il opportun de le supprimer ?

Les élus souhaitent le garder tant qu'il est en bon état car c'est de l'argent public et il est possible d'accrocher son vélo en utilisant les câbles.

École du Champ Luneau	0
École du Bourg / salle du CM	3 poteaux à la place des râteliers existant.
Total	3

Autre

Centre culturel, possibilité de mettre un abri ?	6 poteaux à la place des râteliers existant.
Cimetière ancien	2, emplacement à déterminer
Nouveau cimetière	2, emplacement à déterminer
Pharmacie / Médecins	Non, c'est privé
Total	10

Total : 53 à 56 poteaux.

Il est proposé de faire une sortie à pieds et vélos afin de déterminer plus précisément les emplacements possibles. Ce sont les services techniques qui détermineront les emplacements définitifs.

La date choisie est le samedi 2 novembre, à 9h, devant la mairie.

Pose

Un membre s'exprime sur la valorisation de la pose. Selon le nombre de poteaux choisis, il faut être vigilant au temps passé des services technique : temps à planifier + comment ce temps est revalorisé au niveau du fonctionnement / investissement, la TVA de la pose peut-elle être récupérée ?

Autres propositions à plus long terme

D'autres endroits pourront être étudiés.

Il faudrait contacter la Métropole pour discuter de l'opportunité de mettre un parc à vélo près de l'arrêt de bus Pierre Mendès France pour ceux qui viennent du quartier de la Monnerie / Villeserin en vélo pour prendre le bus.

Est-il utile de poser une prise pour vélo électrique ?

Les membres pensent que non. À étudier dans un second temps.

Un membre parle aussi de l'éclairage, les poteaux doivent être éclairés, à vérifier au moment du choix exact des emplacements.

Serait-il utile de poser un ou plusieurs postes de gonflage ?

Devis de Altinova®. Poste de gonflage Altao® Pump (couleur gris aluminium RAL 9006) : 1 095 € HT, 1 314 € TTC.

Les membres pensent que non. Les pneus sont gonflés au départ de la maison et si le pneu est crevé, la pompe ne sera pas utile.



Début de pistes de travaux à réaliser

Double barrières

Il reste une double barrière, rue Thiercelin → M. Ferrier dit qu'elle aurait dû être enlevée, une demande sera effectuée auprès des services techniques.

Principaux points noirs :

- Le rond-point Botanic : finaliser le tour du rond-point de la piste cyclable sous la tangentielle. → Point à travailler avec la Métropole.
- Véhicule d'entreprise d'aide à domicile souvent stationné dans la venelle reliant les rues Camille Thiercelin et rue Rouget de Lisle. Il est garé rue Rouget de Lisle et empêche la sortie de la venelle aux poussettes et aux vélos → l'information sera transmise au policier municipal.
- Croisement rue de Rocquemolle / liaison vers Bergère : possibilité de mettre un panneau Vélo A21 pour signaler que des vélos arrivent ? OU donner priorité aux cyclistes venant de la Bergère en posant un panneau « Cédez le passage » sur cette rue, voire un STOP ? Un scooter a fait tomber un vélo dernièrement, sans gravité. → à étudier.

Points à améliorer :

- Chemin des Lipharderies (chemin reliant la rue du Bignon à la rue des Tarêtes fréquenté par les vélotafteurs et promeneurs) : réaliser le fauchage des bordures et nettoyer le fossé, la végétation envahie peu à peu ce chemin refait récemment. → ce chemin est a priori orléanais, à vérifier auprès des services techniques et voir ce qui peut être fait.
- Le feu rouge de la Bergère rue Etienne Jodelle/rue du Bignon ne détecte pas la présence des vélos venant de la rue Jodelle (obligation de griller le feu pour passer). Installer un bouton « appel cycliste » → à étudier.
- Afin d'éviter les arrêts et les relances des cyclistes, pour les cyclistes qui tournent à droite : équiper les 3 feux de la rue du Bignon (carrefours Rocquemolle, Jodelle, avenue Gallouédec) de panneaux « Cycliste cédez le passage » → à étudier.

FUB : Le tourne-à-droite cycliste (administrativement cédez le passage cycliste au feu en France) est une signalisation donnant la possibilité aux cyclistes, à un feu de circulation, de tourner à droite ou d'aller tout droit alors que le feu est rouge tout en cédant le passage à tous les autres usagers.



Jusqu'à la modification du code de la route en 2015, ce n'était possible qu'aux intersections, mais la modification du code de la route de juillet 2015 le rend possible pour les passages piétons, les alternats de chantier...

- Certaines haies qui dépassent sur le trottoir doivent être coupées → difficile si domaine privé.

Autres pistes de réflexion

Piétons

Travailler sur les chemins randonnée sur Semoy.

Sensibilisation

M. Vidal, membre du comité des fêtes propose de mettre en place une « semaine des déplacements doux ». Elle pourrait avoir lieu du 11 au 17 mai, le temps fort étant le rallye vélo, le dimanche 17 mai. Le groupe pourrait intervenir auprès des enfants des écoles. Les modalités sont à construire.

Quelques pistes :

- Utiliser la piste peinte dans la cour de récréation du champ Luneau.
- Le policier municipal et les services scolaire / périscolaire pourraient participer.
- Les thèmes seraient : parler des pistes cyclables, de l'équipement du cycliste et du vélo, de préparer un petit document pour les parents

Le samedi, une journée pourrait être organisée à la Valinière :

- avec les associations de Semoy en lien avec les déplacements doux : Semoy randonnée, jogging, pourquoi pas Souleih d'oc ?,
- avec des associations type 1-Terre-Actions qui réparent et vend des vélos d'occasions,
- avec des professionnels - commerçants (genre décathlon, un magasin qui vend des vélos hors norme),
- avec l'hôpital de Fleury (lors de la 1^{re} réunion, il a été question que la circulation en fauteuil n'était pas sécurisée). À vérifier : il y a un groupe utilisant des tandems, le conducteur est valide et le co-conducteur handicapé,
- proposer pour les enfants des petits jeux : parcours entre des plots, course de lenteur, etc,
- faire graver les vélos, cf. infos ci-dessous.

Informations sur une possible opération de marquage **Bicycode**.

Prise de contact par M. Devillard avec Mr Chatelain le 07/10/2019.

[Cykleo](#) réalise les opérations de marquage bicycode pour le compte de Keolis.

Les opérations sont planifiées par Keolis - contacter Eric Heymes : 02 38 71 96 43 - Responsable commercial Keolis

Le marquage est gratuit (pris en charge par la métropole) dans la limite du nombre d'opérations par an => s'inscrire le + tôt possible pour une réalisation en 2020.

Opérations réalisés par Cykleo en 2019 : campus universitaire, à la source, vélo tour, Rentrée en fête, BRGM, police de Fleury-les-Aubrais, cour de police d'Orléans : https://www.larep.fr/orleans-45000/actualites/faites-graver-votre-velo-a-orleans-mercredi-c-est-gratuit-et-c-est-utile_13524728/

Le groupe est motivé pour travailler sur une action comme celle-ci, à préciser lors de la prochaine réunion.

Informations sur le schéma d'intention et plan vélo métropolitain

Le schéma d'intention validé par le conseil métropolitain début juillet 2019 :

<http://randovelo.touteslatitudes.fr/assets/pdf/Sch%C3%A9ma-cyclable-V20190624.pdf>

N'hésitez pas à zoomer pour avoir du détail. Il y a 2 cartes. La seconde carte concerne les boucles de loisirs.

Vous trouverez des informations complémentaires sur le plan vélo de la métropole en suivant ce lien :

<http://randovelo.touteslatitudes.fr/plan-velo-orleans-2019/>

Prochaine réunion : 13 novembre 2019, 20h, salle Brehna, mairie.
